

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.07.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parmi les pays qui ont profité de ces circonstances, il faut citer la Suède, la Finlande, la Pologne, et aussi la Lettonie.

Les autorités de ce dernier petit pays font de louables efforts pour développer son économie forestière et l'utilisation des produits de sa sylve. Elles sont dans une situation facile, puisque, de l'étendue boisée totale (1.800.000 ha), 84% appartiennent à l'Etat. Le taux de boisement, rapporté à la surface totale, est de 27%. A cet égard, la Lettonie occupe le 6^e rang parmi les pays européens. (La Finlande vient en tête avec 73,5%.) Sa situation est encore plus favorable quant à l'étendue boisée moyenne par habitant, soit 0,96 ha (Suisse 0,25 ha); si l'on tient compte de ce facteur, la Lettonie occupe le 5^e rang dans les pays d'Europe.

Tout ce qui précède montre que la Lettonie doit rentrer dans la catégorie des pays exportateurs du bois; cela d'autant que la situation générale du pays est favorable, puisqu'il jouit de la possibilité de se rattacher facilement aux voies principales de transport par eau. A vrai dire, la production de ses boisés est peu élevée (2,2 m³ par ha et par an), ce qu'expliquent un sol peu fertile et la situation septentrionale de la République.

Riga est le centre du commerce des bois; les $\frac{3}{5}$ de la quantité des bois de service sont débités dans ses scieries.

En Lettonie, l'exportation en général est en constante augmentation depuis plusieurs années. Pour tous les ports lettons, elle a plus que doublé de 1922 (102 millions de lats) à 1927 (221 millions). Tandis qu'en 1922, la valeur des bois comportait 34% de celle de l'exportation totale, la proportion était montée à 36,2% en 1927.

L'exportation de la matière ligneuse comprend presque uniquement des sciages de résineux (pin et épicéa). Elle est dirigée avant tout vers l'Angleterre. Depuis quelques années, la part acheminée en Hollande est en progression. H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Le carburant national. Le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter au Congrès international du carbone-carburant, qui se tiendra prochainement à Bruxelles, par MM. *Petitmermet*, chef du Service fédéral des forêts, *Schlöpfer*, vice-directeur du laboratoire d'essais des matériaux de construction, et *Frank Aubert*, inspecteur forestier, à Rolle. Il s'agit, comme on sait, d'utiliser les déchets de nos forêts pour la locomotion des automobiles et des camions. (« Revue », du 18 janvier 1930.)

Nous sommes heureux de constater que la question du carburant national, qui a rencontré tant de sceptiques, à l'origine, même dans les cercles forestiers, entre dans une voie aussi active. Et il nous

plaît particulièrement de pouvoir signaler à nos lecteurs que le Conseil fédéral a trouvé bon de se faire représenter par trois personnes au prochain Congrès dont les Belges ont bien voulu assumer l'organisation.

Nomination. Le Conseil fédéral a désigné le successeur de M. le Dr F. Fankhauser qui a démissionné de ses fonctions d'inspecteur forestier fédéral. Son choix s'est porté sur M. *Albert Schlatter* (originaire du canton de Zurich), inspecteur forestier de l'arrondissement vaudois II (Aigle) depuis 1919. Nos bien cordiales félicitations !

Cantons.

Vaud. *Protection des beaux arbres.* M. l'inspecteur forestier *H. Golay*, à Vevey, a eu l'amabilité de nous communiquer l'intéressante notice suivante :

« L'année dernière, la municipalité de la commune de Servion, près d'Oron (V^e arrondissement forestier vaudois), demandait un martelage dans ses forêts communales. L'opération a été pratiquée sous forme du martelage en réserve de quelques-unes des plus belles plantes des forêts de la commune. Ce sont :

5 épicéas, dont la plante moyenne a un volume de	4,10	m ³
4 sapins	» » » » » » » »	5,80 »
2 mélèzes	» » » » » » » »	2,00 »
1 hêtre	» » » » » » » »	3,00 »

Ces plantes portent un numéro et la lettre R. Un procès-verbal, qui est annexé à l'aménagement, stipule ceci : « ces plantes ne seront coupées qu'en cas de force majeure ».

Il vaut la peine de signaler que l'initiative de cette mesure vient en grande partie d'un municipal qui est marchand de bois. »

Voilà, en effet, qui mérite bien d'être signalé. Toutes nos félicitations à la Municipalité de Servion pour la sage mesure qu'elle vient de prendre et pour laquelle nos après-venants ne sauront manquer de lui témoigner beaucoup de reconnaissance. Et puisse son exemple être imité ailleurs par communes et particuliers !

BIBLIOGRAPHIE.

Aimée Camus : **Les châtaigniers. Monographie des genres *Castanea* et *Castanopsis*.** Un vol. grand-in 8°, de 604 pages, avec 28 figures et cartes, et un Atlas in-folio (38×28 cm) de 110 planches. Editeur : Paul Lechevalier, rue de Tournon 12, à Paris (VI^e). 1929. Prix : 300 fr., argent français.

Voilà bien longtemps que la rédaction du « Journal forestier suisse » n'avait pas eu la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs un livre paru en France, et de pouvoir en recommander la lecture. Trop souvent, au lieu